



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Délibération n°2018118

Date de convocation : 07/12/2018

Membres en exercice : 26

Votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 21/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain ROCHEBONNE :

Présents :

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse, FENOUIL Jean-Pierre

Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, BOURGEOIS Claude, TRAMIER Sandy, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, LAROYENNE Gilles, HAUTANT Anne-Marie

Absents ayant donné pouvoir : FIDÈLE Serge pouvoir à BISCARRAT Louis, LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Jacques, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, SABON Denis pouvoir à TESTANIÈRE Gérald, ARNAUD-PERVEYRE Carole pouvoir à MARQUOT Xavier, GALMARD Marie-Thérèse pouvoir à STEINMETZ-ROCHE Marion

Absents : BOMPARD Guillaume, MAFFRE Claudine

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

OBJET : FINANCES / BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES / DECISION

MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : M. Jacques BOMPARD

Le Budget Annexe Prestations de services de la CCPRO a été voté le 10 avril 2018. Des modifications doivent être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

Le Conseil est donc invité à délibérer pour approuver la décision budgétaire modificative n°1 qui s'équilibre comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2018

Application agréée E.legalite.com

70_DE-084-248400236-20181219-DCC2018118-

EXPLOITATION	RECETTES	25 000,00 €
	<u>Recettes Réelles :</u>	
	<u>Chapitre 70 -Produits services, domaine et ventes diverses</u>	
	706 - Prestations de services	25 000,00 €
	Total 70	25 000,00 €
	<u>Recettes d'ordres :</u>	
	DEPENSES	25 000,00 €
	<u>Dépenses Réelles :</u>	
	<u>Chapitre 011 - Charges à caractère général</u>	
	6287 - Remboursement de frais	25 000,00 €
Total 011	25 000,00 €	
<u>Dépenses d'Ordres :</u>		

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget annexe prestations de services de la CCPRO adopté par le Conseil de Communauté en date du 10 avril 2018,

CONSIDÉRANT que les modifications doivent être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de l'exécution budgétaire,

APRÈS AVIS de la Commission des Finances en date du 4 décembre 2018,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré à la majorité :

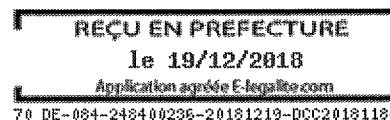
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe prestations de service de la CCPRO sus visée, équilibrée en recettes et en dépenses,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé les membres présents,
 Pour copie conforme.
 Orange, le 19/12/18



Le Président

Alain ROCHEBONNE



70_DE-084-248400236-20181219-DCC2018118-